

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
22
Votants :
24

Date de
convocation :
11/02/2025
Date
d'affichage :
11/02/2025

Numéro :
03/2025

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-218101442-20250217-DELIB_03_2025-DE



SÉANCE DU 17 FEVRIER 2025

Le 17 février 2025, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Jérôme SABRIE – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Marie LACAN (B. DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (F. CHINCHOLLE)

Absents non excusés non représentés : Xavier PETIT – Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Michel ALBENGE

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - PARCELLE SECTION BI N° 101

ENEDIS a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de la parcelle cadastrée section BI n°286, située allée Claude Nougaro à Lescure-d'Albigeois.

Il s'agit d'établir à demeure, sur la parcelle cadastrée section BI n°101, propriété de la commune, dans une bande de 0,50 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 3 mètres de longueur ainsi que ses accessoires.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune consent à cette servitude est joint en annexe de la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'approuver le projet de convention de servitude d'ENEDIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé ci-dessus,

Vu la convention de servitude en annexe de la présente délibération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et notamment la convention telle que jointe en annexe

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire
Elisabeth CLAVERIE**



**Le Secrétaire de séance
Michel ALBENGE**